

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 21 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier 2022, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 15 janvier 2022 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal et des mariages sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS: Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUD, Monique DURAND, Gérard COULAUD, Nicolas GENDRE, Lydie TOTAIN, Baptiste BARDET, Thierry BASSEUX, Monique GORCE et Patrick TURLAN.

ABSENTS EXCUSES: Hassan FENEYROL pouvoir à Christophe MENDES et Alain MAUBLANT pouvoir à Patrick TURLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Baptiste BARDET

N° : 2022/01 : DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée est informée des décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

N° de l'acte	Date	Objet de la décision municipale
2021-06	16/12/2021	Signature du bon de commande n°037701 du 16/12/2021 auprès de la société ALTRAD-MEFRAN COLLECTIVITES, domiciliée 16 avenue de la Gardie à FLORENSA (34510), pour un montant de 1 350,00 € HT soit 1 620,00 € TTC pour le remplacement du portique de l'air de jeux derrière l'Eglise.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

N° : 2022/02 : DECLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC – INTEGRATION DE PARCELLES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC ET VENTE DE CES PARCELLES.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la vente d'une habitation sise 9, rue des Combes entre les consorts MERLE et MURAT-GUERIN, il est apparu des incohérences au niveau du cadastre entre la partie privée et le domaine public.

Aussi, il indique qu'il a été proposé de procéder à un rétablissement de la réalité en établissant un document d'arpentage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il en ressort que la commune doit dans un premier temps déclasser les parcelles du domaine public suivantes dans l'objectif de les céder aux consorts MURAT-GUERIN :

- Parcelle cadastrée A 924 pour 2 centiares
- Parcelle cadastrée A 925 pour 6 centiares

Et que les consorts MURAT-GUERIN doivent céder à la commune les parcelles privées suivantes dans l'objectif de les intégrer dans le domaine public de la commune :

- Parcelle cadastrée A 923 pour 2 centiares
- Parcelle cadastrée A 921 pour 2 centiares

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées A 924 et A 925 et d'intégrer les parcelles privées cadastrées A 923 et A 921 dans le domaine public communal.

Il précise que pour le déclassement du domaine public, la commune sera dispensée d'enquête publique (article L. 141-3 du Code de la Voie Routière) car l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A l'issue de ce déclassement, Monsieur le Maire souhaite procéder à ces échanges de parcelles de manière gracieuse et précise que les frais d'acte du Notaire seront pris en charge par les consorts GUERIN-MURAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ :**
 - de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées A 924 pour 2 centiares et A 925 pour 6 centiares,
 - d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles privées cadastrées A 923 pour 2 centiares et A 921 pour 2 centiares.
- **ADMET** ses échanges de parcelles et de régulariser la situation au niveau du cadastre,
- **PERMET** à Monsieur le Maire de procéder à ces cessions gracieusement en précisant que les frais de l'acte notarié seront pris en charge par les consorts MURAT-GUERIN,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre du présent dossier.
- **DIT** que le plan de division sera joint à la présente délibération.

Rapport du Maire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il serait possible d'envisager la réalisation d'une tranche supplémentaire de voirie (enrobé et trottoirs) rue du Tour de Ville. Il affirme qu'il est absolument nécessaire d'avancer sur ce sujet afin de ne pas tout avoir à réaliser en même temps ce qui sera complètement impossible. Par conséquent, il indique qu'il est nécessaire de programmer et de commencer dès maintenant. Ainsi, le tronçon évoqué, de l'armoire TGBT à la propriété TIXIER soit 130 ml pourrait être réalisé en 2022. Une première estimation financière a été réalisée et s'élève à la somme 44 872,50 € HT pour laquelle une subvention de 18,6% pourrait être obtenue. Il ajoute que la commission finances sera chargée d'étudier l'inscription de cette dépense au BP 2022 en section d'investissement.

Monsieur le Maire indique que des demandes de prix sont en cours pour procéder au remplacement des végétaux de la commune comme l'an dernier. Ainsi, une enveloppe de 500 € environ sera nécessaire pour procéder au remplacement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la taille des platanes de la commune suite aux demandes des habitants lors des réunions de proximité. Il précise que 3 platanes sont à proximité du lavoir et les branches atteignent les fils télécoms et électriques et 11 platanes sont également à tailler sur la place des Chaînes. Ces arbres n'ont pas été taillés depuis environ 7 ans. Il indique qu'un devis a été établi

par Lionel PRADEL qui dispose de son entreprise sur la commune pour un montant de 1 730 € pour 3 jours de travail comprenant la location de nacelle.

Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition. Il est précisé que la dépense sera réglée sur la section de fonctionnement.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD - 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD fait part de sa participation au Comité Syndical du Syndicat Basse Limagne. Il explique que le SBL dispose d'un excédent de fonctionnement de 6 millions d'euros, dont 2 millions d'euros seront provisionnés pour un projet d'unité de reminéralisation.

Le projet du SBL est également de procéder au renouvellement de 1,2% du réseau chaque année. Pour rappel, le syndicat est composé de 47 000 abonnés pour une consommation de 4 millions de m² chaque année. Il ajoute que la consommation des ménages diminue mais est compensée par l'augmentation démographique.

Il ajoute que le SBL a également pour projet de remplacer tous les branchements en plomb d'ici 2026 environ, à raison de 350 branchements par an.

Enfin, il indique que le Comité Syndical a voté une augmentation du prix de l'eau de 3 centimes d'euros du m² à compter du 1er janvier 2022.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER - 2^{ème} Adjoint :

Fabrice RODDIER explique indique qu'il dispose de l'arrêt des comptes au 31 décembre et que la commission s'est réunie mercredi 12 janvier afin de poursuivre son travail sur l'élaboration du budget primitif 2022.

Fabrice RODEIER rappelle aux adjoints qu'il a besoin de leurs projets de budget des adjoints dans les meilleurs délais afin de pouvoir stabiliser les besoins en fonctionnement.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX - 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAUX informe qu'elle participera à la commission enfance-jeunesse de RLV qui se réunira le 17 février prochain à 18h30.

Elle indique également aux Conseillers Municipaux que le CMJ se réunira le samedi 29 janvier prochain de 10h à 12h, salle du Conseil Municipal et des mariages. Elle rappelle que tous les élus sont invités à venir participer aux séances.

Delphine BARGIBAUX explique que les partenariats avec le CLIC se poursuivent et que 8 personnes sont inscrites aux ateliers généalogie qui se déroulent tous les mardis de 9h45 à 11h45 avec l'intervention d'une généalogiste professionnelle. De plus, elle ajoute que des ateliers sophrologie vont débiter à partir du 25 février prochain, sur 5 séances, les vendredis de 10h30 à 11h30.

Compte-rendu de Monique DURAND - 4^{ème} Adjoint :

Monique DURAND indique que le bulletin municipal est terminé et que celui-ci a été distribué le lundi 17 janvier dernier. Elle remercie tous les membres de la commission qui se sont investis pour son élaboration.

Elle précise que les projets de l'année 2022 qui seront traités par la commission seront : l'analyse des réunions de proximité et le suivi des demandes formulées à cette occasion, la lettre d'information, le site internet et le livret d'accueil au profit des nouveaux habitants.

Monique DURAND profite de l'occasion pour revenir sur les festivités de Noël et féliciter les associations organisatrices du marché de Noël et du spectacle pour les enfants pour lequel le CCAS s'est chargé d'offrir un petit sachet de friandises agrémenté d'une boisson.

Les colis de fin d'année à destination des seniors ont fait l'objet d'une distribution le samedi 18 décembre dans la journée par les membres du CCAS. Ainsi, elle précise que ce sont 58 colis qui ont été distribués (26 colis pour des couples, 20 colis pour des personnes individuelles et 2 colis en EHPAD).

Monique DURAND indique également que le Maire a remis des présents de fin d'année aux agents municipaux le samedi 18 décembre dernier. Ceux-ci ont été remis de manière restreinte avec le Maire, les adjoints, ainsi que Monique GORCE qui se trouvait présente.

La commission culturelle de RLV se réunira le 9 février prochain à RIOM avec une visite de la médiathèque.

Monique DURAND explique qu'un appel à candidatures a été lancé par RLV en vue de constituer un comité de pilotage pour le suivi du projet culturel du territoire RLV. Celui-ci sera composé de 15 membres, à savoir 5 élus, 5 techniciens de RLV et 5 acteurs de la culture. A ce titre, Monique DURAND proposera sa candidature pour le collège des élus.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Thierry BASSEUX se chargera du suivi du devis des nouvelles plantations en lien avec Philippe ROBILLON. Il remercie les 7 participants qui se sont réunis le dimanche 16 janvier dernier dans le cadre de l'évènement « courir à SAINT-LAURE ». A ce titre il précise qu'il a reçu des demandes d'habitants pour organiser une marche. Le projet est en cours d'étude.

Patrick TURLAN indique qu'il participera à la réunion de la commission urbanisme de RLV le 24 janvier prochain.

Monique GORCE informe que la réunion du comice agricole qui devait se tenir le 31 janvier prochain est repoussée au 16 février. La prochaine foire devrait avoir lieu le 26 mars 2022.

Christophe MENDES interpelle le Maire au sujet du brulage des déchets de chantier par les artisans dans le lotissement du Verger Fleuri II. Le Maire lui répond qu'il fera un courrier à tous les constructeurs pour leur rappeler la réglementation et pour qu'ils sensibilisent leurs entreprises.

Lydie TOTAIN explique que l'association Balinzat a organisé sa réunion mensuelle le 18 décembre dernier dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-LAURE. L'objectif de l'association est de délocaliser ses réunions afin de pouvoir rencontrer les élus du territoire, les associations ainsi que les forces vives. En ce qui concerne la commune de SAINT-LAURE, un projet devrait voir le jour en 2023 en partenariat avec l'association « mémoire et patrimoine » autour d'une balade au niveau des lieux stratégiques qui ont marqué la vie de commune. De plus, le panneau RIS (Renseignements - Informations - Services) à proximité de la salle des fêtes devrait être remplacé.

Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE Malgré la possibilité de poser des questions en amont de la séance, aucune question n'a été déposée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 21h45.

Baptiste BARDET		Nicolas GENDRE	
Delphine BARGIBAUX		Monique GORCE	
Thierry BASSEUX		Alain MAUBLANT <i>Pouvoir à Patrick TURLAN</i>	
Christian BLANCHARD		Christophe MENDES	
G�rard COULAUD		Fabrice RODDIER	
Monique DURAND		Lydie T�TAIN	
Hassan FENEYROL <i>Pouvoir � Christophe MENDES</i>		Patrick TURLAN	
Gr�gory VILLAFRANCA			